

## « Coup de cœur » : Boutique Boulot

Si vous recherchez occasionnellement ou plus régulièrement un coup de main pour l'entretien de votre maison (ménage de « printemps », élagage de haies, travaux de peinture...) Boutique Boulot vous offre ses services. A partir d'un fichier recensant près de 200 salariés, l'association vous garantit qualité et professionnalisme de son personnel.

Pour en bénéficier, une simple cotisation annuelle de 7.62 € vous sera demandée au titre d'adhérent de l'association. En adhérant à Boutique Boulot vous permettrez à un demandeur d'emploi de se réinsérer et vous bénéficierez d'une aide à la carte, selon vos besoins.

Contact : Mme GARCIA au 03.25.73.29.29 . permanence le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à la salle Cassemiche à Ervy le Châtel.

Des documents d'information sont également à votre disposition en mairie.



## Agenda

### Novembre :

11/11 : Cérémonie commémorative . Rassemblement à 11h45 — cour de la mairie

Du 18/11 au 6/12 : Exposition - Archives et Vitrail - Maison du Vitrail d'Armanche et inauguration le 18/11 à 18h

### Décembre :

4/12 : Lancement des illuminations de Noël à 19 heures à la Halle, suivi d'un vin chaud.

12/12 : Distribution des colis à la Maison de Retraite

19/12 : Distribution des colis aux Aînés

### Janvier :

09/1 : Vœux du Maire à la Salle des Fêtes à 18 h 30

## LA SANTE : NOTRE PREOCCUPATON

Le Conseil Municipal a pris la mesure de l'attente des habitants de notre territoire pour le maintien des professions médicales et une répartition qui facilitent l'accès des soins à tous.

Nous avons pris des contacts avec les organismes représentatifs de la profession et le sujet a été évoqué avec les élus des autres communes pour se donner tous les moyens et essayer d'apporter une solution.

## Fêtes et Manifestations

Du 06 au 15/11 : Exposition à la Halle des peintures et sculptures de Marie-José Sacré et Guy Counhaye organisée par le Comité de Jumelage

14/11 : Grand Bal d'Halloween organisé par l'association Récréation - salle des fêtes

16 au 30 novembre : Exposition à la Halle des peintures d'Auguste FOLDI

21/11 : Fête de la Saint Eloi par l'Amicale de la St Eloi — Salle des Fêtes

Du 26 au 28/11 : Bourses aux jouets et articles de puériculture — Salle des Fêtes

30/11 : Brocante de l'Avent organisée par les commerçants et l'Office de Tourisme

01/12 : Cinéma panoramique - 20h / Salle des fêtes organisé par CLE- MPT

5/12 : Journée nationale d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie — 11h30 — cour de la Mairie

15/12 : Noël de l'école élémentaire - Spectacle de Magie

16/12 : Fête de Noël organisée par la Maison de Retraite — Salle des Fêtes

18/12 : Animations par l'Association Récréation — Salle des fêtes

29/12 : Concert avec l'Orchestre Abois des Jeunes sous la direction de M.MILLIERE

### Etat Civil

Bonjour les Bébés...

6 avril : Nolan DIEU - 30 juin : Amandine DOSNON - 7 juillet : Melinda GOSC

14 juillet : Léo ROMAJOY - 22 juillet : Lily BALACEY - 5 août : Louna PATENAIRE

... Bienvenue chez nous

Ils se sont dit OUI

23 mai : Damien LESAGE & Sonia GUERELLE

13 juin : Fabien LONGUET & Patricia GUILLAUMAT

18 juillet : Eric SANCHEZ & Cecile BEJOT

01 août : Charles ROTA & Célia MANSEUR

10 octobre : Eric SAUNOT & Solange PRUNIER

... Félicitations

Ils nous ont quittés

26 avril : Michel GAGIN - 6 mai : Albert BOURDON

12 mai : Edouard CARELLE - 17 mai : Jean ULLMAN

24 mai : Ginette QUIVIGER née LEROY - 29 mai : Annette VAN NES née QUAACK

3 juin : Georges PREHAUT - 10 juin : Georges RODRIGO-ACOSTA

13 août : Guy LIONNET - 19 août : Serge VALLEIX

... Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles

Mairie : 03.25.70.50.36

Ouverture au public le :

Lundi, Mercredi et Vendredi de 09h00 à 12h00

Mardi et Jeudi de 09h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Samedi de 9h à 11h

Imprimé et distribué par nos soins. Ne Pas Jeter sur la Voie Publique

P'tit tour de Halle. Bulletin municipal d'Ervy-le-Châtel  
Directeur de publication : Roger Bataille, Maire.

Equipe de Rédaction : Commission « Communication Municipale » R. BATAILLE - F.GAUTHIER - N.GAUTHIER - V.PUJOLLE - C.VALLANT



# P'tit tour de Halle Octobre 2015

Lettre d'information municipale aux Ervytains - n°4

## Un été animé

Chères Ervytains,  
Chers Ervytains,

La revitalisation commerciale d'Ervy-le-Châtel se confirme : 6 nouveaux commerçants se sont installés depuis 2014, venant s'ajouter aux 11 commerces existants. L'attractivité touristique s'affirme : plus de 4 000 visiteurs ont découvert notre cité depuis le début de l'année avec une fréquentation estivale, hors fêtes des « Samedis de Caractère », qui s'est accrue de plus de 60 %.

Dans la période actuelle où le pessimisme, le fatalisme, voire le catastrophisme sont distillés quotidiennement pour servir d'alibi au repli sur soi et à l'immobilisme par absence de perspectives d'avenir, nous devons nous réjouir de cet élan de dynamisme. Il résulte de l'addition de plusieurs actions : l'obtention des labels, la requalification du centre-bourg, la réalisation d'équipements culturels, la valorisation et la promotion d'Ervy-le-Châtel dans les médias, la qualité des manifestations portées par les associations.

Nous le devons également à tous nos partenaires pour leur soutien, à tous les acteurs économiques pour la confiance qu'ils accordent à l'avenir de notre commune ; nous leur souhaitons la pleine réussite de leur entreprise.

Ces résultats nous encouragent pour maintenir le cap et nous invitent à partager, tous ensemble, une audacieuse ambition pour notre cité.



Inauguration de la Maison du Vitrail



10<sup>ème</sup> anniversaire



Fête médiévale



Fête de la Gastronomie



Exposition artistique à la halle



Fête médiévale



Inauguration du jardin médiéval



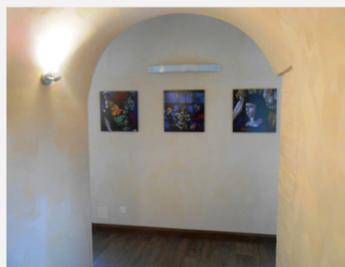
Samedi de caractère



Roger BATAILLE  
Maire d'Ervy-le-Châtel

Ervy-le-Châtel, Chamblin, Monthierault,  
Merril Saint-Georges, Les Chaillots

# Cadre de vie & Vie quotidienne



## Focus

### AIRE de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE - AVAP

Dans le cadre de la labellisation « Petites cités de caractère », la commune d'Ervy-le-Châtel s'est engagée dans la mise en œuvre d'une AVAP. Il s'agit de définir dans le périmètre de cette AVAP, un ensemble de propositions pour garantir la qualité architecturale et paysagère et de définir des critères de mise en valeur du bâti communal et privé.

Ainsi, le conseil municipal lors de sa séance du 16 juillet 2012 a décidé à l'unanimité de s'engager dans cette procédure, puis a constitué la commission locale de l'AVAP composée de 12 membres.. les nombreuses réunions de cette commission locale et du conseil Municipal ont permis d'établir le règlement de l'AVAP. Une réunion publique a été organisée le 5 juillet 2014 pour une présentation et concertation avec les habitants. La commission locale en date du 15 janvier 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité et le conseil municipal dans sa séance du 22 janvier 2015 a approuvé à l'unanimité le projet de l'AVAP.

la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites dans sa réunion du 27 février 2015 a prononcé un avis favorable à cette AVAP en précisant que celle-ci avait pour but d'accompagner les nécessaires évolutions favorables au développement économique et touristique de la commune et répondait totalement aux exigences du décret du 19-12-2011. Comme le prévoit la législation, une enquête publique s'est déroulée du 26 mai au 27 juin 2015, en mairie, avec une permanence du Commissaire-enquêteur. Des visiteurs sont venus consulter le dossier AVAP et ont émis des observations sur le cahier d'enquête.

A sa clôture, le commissaire-enquêteur a présenté son rapport en indiquant que les remarques des habitants sur le registre ne remettent pas en cause le projet présenté et émet un avis favorable au projet de création d'une AVAP sur le territoire de la commune d'Ervy-le-Châtel.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 octobre 2015 a approuvé à l'unanimité la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Le règlement est applicable depuis le 21/10/15.

### INCIVILITES : RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT

Nous constatons régulièrement la présence sur les trottoirs et les espaces publics de nombreuses déjections canines, ainsi que de nombreux dépôts sauvages sur les chemins, dans les forêts ou espaces éloignés des habitations. En application du règlement sanitaire départemental, 2 arrêtés municipaux ont été pris et transmis en Préfecture.

Le premier arrêté n°2015-65 concerne les déjections canines interdites sur le domaine public et souligne l'obligation aux propriétaires de chiens de procéder immédiatement au ramassage des déjections de leur animal. Il est également précisé que l'infraction est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

Le second arrêté est relatif aux dépôts sauvages des déchets. Les codes de l'environnement et de la santé publique réglementent très précisément cette situation. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal allant de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> classe selon la nature de la contravention.



Pour mémoire, différents services sont mis à votre disposition. Le ramassage « porte à porte » tous les lundis matin, et tous les 15 jours en semaine paire pour les plastiques, cartonnettes, journaux etc... La déchetterie est également à votre disposition gratuitement aux jours et heures indiqués ci dessous.

En respectant ces quelques règles, la vie quotidienne de chacun sera améliorée et la nature sera préservée.

#### Horaires d'ouverture de la déchetterie

	Horaire d'été (1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	horaire d'hiver (du 1 <sup>er</sup> octobre au 3 mars)
Lundi	14h00 – 18h00	14h15 – 18h00
Mercredi	14h00 – 18h00	14h15 – 18h00
Jeudi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
Samedi	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	10h00 – 12h00 14h00 – 16h30

#### A l'HONNEUR : MERCI les Jeunes !!!

Cet été deux groupes de jeunes ont « occupé » leurs vacances en réalisant une réelle mise en valeur de notre environnement de cadre de vie. Un chantier d'une quinzaine d'adolescents encadrés par Monsieur Ryckaert, Président du Mouvement Régional des Jeunes Chrétiens, ont défriché pendant 2 semaines, au mois de juillet, les parcelles situées au pied de l'église.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur de l'ancien coteau des remparts commencée par la commune, situé sur le parcours du circuit de promenade et de découverte d'Ervy le Châtel.



C'est sous un soleil de plomb et avec un réel enthousiasme que ces jeunes ont effectué cette tâche difficile. Nous les remercions à nouveau pour leur courage et leur engagement pour embellir notre cité.



Au mois d'août, un second groupe d'enfants a procédé à une opération de nettoyage sur les pistes de vélos des Mottes... de quoi remplir 7 grands sacs de détritus divers. Nous remercions et félicitons cette équipe de « nettoyeurs » qui d'ailleurs étaient « pas peu fier de leur travail ». Soyez respectueux de leur initiative qui améliore aussi notre environnement et notre vie quotidienne !!!

## Les Ecoles à Ervy-le-Châtel : année scolaire 2015-2016

A la rentrée de septembre 2015, 185 élèves étaient inscrits dans les écoles d'Ervy-le-Châtel. Voir la répartition ci-contre des élèves par école.

Dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, les communes du regroupement proposent pour la deuxième année consécutive un programme d'activités complet, avec cette année quelques nouveautés. Les enfants bénéficient en fonction d'un calendrier et des tranches d'âges, des activités suivantes :

- Initiation théâtrale - apprentissage d'instrument de musique (percussion)
- Lecture de contes - projet recyclage avec fabrication à partir de cartons et bouteilles plastiques, de mini-jeux et jouets.
- Activités manuelles diverses - jeux de société - jardinage - jeux extérieurs
- Sensibilisation à la protection de l'environnement avec l'intervention du Syndicat d'Elimination des Déchets.

	Elémentaire	Maternelle	Total
Nombre d'élèves	125	59	184
Nombre de classes	5	3	8
Restauration scolaire			129
Nouvelles Activités périscolaires	65	23	88

## Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales : nos communes en danger :

L'Etat a décidé de réduire, de 30% (2014 à 2017) les dotations accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. Quel budget pourrait résister à un tel choc ? Nous vous laissons imaginer ce dont vous devriez vous priver au quotidien dans votre foyer, si votre budget était réduit dans de telles proportions.

Mais au-delà des chiffres, c'est notre vie quotidienne qui est remise en question. Si rien ne change, nous trouverons face à une alternative pour combler la baisse drastique de nos budgets :

- 1<sup>ère</sup> solution : AUGMENTER les impôts locaux
- 2<sup>ème</sup> solution : AUGMENTER les tarifs des services publics
- 3<sup>ème</sup> solution : RENONCER aux investissements préparant l'avenir

Nous refusons tous ensemble ces solutions, car en effet les communes ont en réalité peu de marges de manœuvre pour faire face à la diminution annoncée de leurs ressources. A terme, les budgets de notre commune seront amputés de plus de 70000 €. La dotation forfaitaire représentait en 2013 près de 20% des recettes de fonctionnement, en 2017 elle ne représentera plus que 13%.

Le 19 septembre, journée de mobilisation des maires de France, le conseil municipal avait fait le choix d'organiser une réunion publique pour informer les Ervytains de cette situation. Le Maire et les conseillers sont à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires .